

Trump II : un pouvoir sans limites ?

Anne-Lorraine Bujon

Dans cette tribune, initialement publiée dans *Le Monde*, Anne-Lorraine Bujon, directrice de la rédaction d'*Esprit*, s'inquiète de la concentration des pouvoirs aux mains de Donald Trump après sa réélection à la Maison Blanche. Alors qu'aucun garde-fou institutionnel n'a permis de sanctionner les dérives de son premier mandat, quels contre-pouvoirs demeurent aujourd'hui ?

Pour qui scrutait le « mur magique » de CNN au petit matin du mercredi 6 novembre, et a vu basculer les 19 grands électeurs de Pennsylvanie dans l'escarcelle de Donald Trump, ce moment de vertige a pu dans un premier temps prendre un air de déjà-vu. Car en 2016, c'est bien en l'emportant dans ces États désindustrialisés de la Rust Belt, longtemps acquis aux démocrates, que le candidat républicain avait créé la surprise, voire la stupéfaction, pour finir par l'emporter avec 306 grands électeurs contre 232 pour Hillary Clinton, tandis que celle-ci le devançait de 3 millions de suffrages au plan national.

La comparaison tourne pourtant court, car la portée de la victoire de Trump en 2024 est tout autre que celle de 2016. Par l'ampleur et le caractère incontestable de ce succès électoral d'abord. Alors qu'on s'attendait à de nouveaux effets de distorsion dus au suffrage indirect, et que les sondages montraient deux candidats au coude à coude dans chacun des États-clés, la victoire de Trump est éclatante. Sa réussite est très au-delà de ce que

laissaient prévoir les sondages, à travers tout le pays et tous les groupes sociaux. Il l'emporte non seulement en nombre de grands électeurs dans le collège électoral, mais aussi, semble-t-il, pour la première fois depuis la deuxième élection de George W. Bush en 2004, de cinq millions de voix dans le vote populaire. Sans compter que les Républicains reprennent le contrôle du Sénat, et très probablement de la Chambre des représentants.

Le triomphe de Trump est d'autant plus complet que sa trajectoire politique est celle d'un revenant : défait en 2020 après une année de gestion chaotique de la pandémie de Covid, compromis dans l'insurrection du Capitole le 6 janvier 2021, enfermé dans de multiples affaires judiciaires dont deux pour lesquelles il a été effectivement condamné, Trump aurait dû logiquement se trouver écarté du pouvoir et tomber dans un relatif oubli. Inscrivant au contraire ces déboires dans un récit qui fait de lui la victime d'un acharnement judiciaire, misant sur le soutien indéfectible d'une base électorale galvanisée par sa posture de défiance, il n'a fait depuis quatre ans que renforcer son emprise sur le Parti républicain. En 2016, Donald Trump était un outsider dont l'instinct politique avait rencontré par surprise l'humeur contestataire d'une partie du pays. En 2024 il est à la tête d'un vaste mouvement « MAGA » qui voit en lui un sauveur. Depuis la tentative d'assassinat dont il a réchappé en juillet 2024, l'oreille ensanglantée et le poing levé, il a pour ses supporters l'aura mystique d'un ressuscité.

Aucun des garde-fous institutionnels prévus pour contenir les dérives d'un président malhonnête, corrompu ou abusif n'a fonctionné pour sanctionner Donald Trump. En 2019, une première procédure en destitution établit qu'il a tenté de monnayer l'aide militaire à l'Ukraine contre l'aide du président Zelensky pour discréditer Hunter Biden, fils de son principal adversaire politique. Mais le Sénat républicain choisit de l'acquitter. En 2021 après l'assaut du Capitole, lorsqu'une deuxième procédure en destitution est intentée pour incitation à l'insurrection, qui l'aurait rendu inéligible, seuls 10 représentants républicains voteront coupable, et la procédure échouera de nouveau au Sénat. Incriminé par la suite devant différentes juridictions étatiques et fédérales pour des faits liés à son refus de reconnaître les résultats des élections de 2020, il bénéficie de la lenteur des procédures et de l'habileté de ses avocats de telle sorte qu'aucun des procès ne se tient avant sa nouvelle entrée en campagne, annoncée dès la fin de l'année 2022. Le 1^{er} juillet 2024,

une Cour suprême désormais ultra conservatrice, dont il a nommé trois des neuf juges durant son premier mandat, rend une décision à l'intitulé très symbolique, « Trump v. United States », qui reconnaît au président une immunité quasi-totale pour tout acte commis dans l'exercice de ses fonctions, contribuant ainsi à renforcer considérablement le pouvoir exécutif au détriment des pouvoirs législatifs ou judiciaire.

L'État de droit ne serait plus un idéal à atteindre, mais un carcan à démanteler.

La campagne pour les élections de 2024 aura montré quel degré de violence verbale s'autorise le candidat Trump. Depuis que son adversaire n'est plus un Joe Biden vieillissant mais une femme plus jeune et séduisante que lui, noire de surcroît, il a eu recours à toute une gamme d'insultes tirées du répertoire du racisme et du sexisme les plus grossiers, n'hésitant pas non plus à colporter les accusations les plus insensées sur les immigrés ou s'engageant à les déporter en masse pour résoudre la crise du logement. Il est revenu de manière obsessionnelle sur son intention de se venger de ses adversaires politiques, et de s'attaquer aux « ennemis de l'intérieur » qui dénaturent la communauté nationale. C'est en évoquant la possibilité de charger les forces armées de cette répression qu'il a apparemment franchi la ligne rouge de trop pour le personnel militaire, avec lequel il a toujours entretenu par ailleurs des relations déplorables, de telle sorte que John Kelly, ancien général mais aussi ancien chef de cabinet du président Trump, a tenu dans les dernières semaines à alerter l'électorat américain sur le fascisme latent chez l'ancien président.

Les électeurs américains se sont-ils habitués à cette surenchère au point de la croire sans effets sur le réel ? Sont-ils prêts à courir le risque de voir un Trump redevenu président mettre ses menaces à exécution ? Adhèrent-ils à ces expressions de haine et de ressentiment ? Toujours est-il qu'en 2024, c'est en pleine connaissance de cause qu'ils ont choisi de lui redonner les leviers du pouvoir. Un choix d'autant plus lourd de conséquences que Trump, désormais, n'a plus rien du loup solitaire. Dans les huit années écoulées

depuis l'élection de 2016, une mouvance nationale-conservatrice s'est structurée pour donner une consistance idéologique au trumpisme. Des intellectuels appellent à entrer résolument dans une ère post-libérale, tandis que les groupuscules d'extrême-droite s'activent sur les réseaux sociaux. Le libertarianisme des entrepreneurs de la Silicon Valley s'avère très compatible avec le programme de neutralisation de l'action régulatrice de l'état fédéral mis au point par des think tanks conservateurs. L'État de droit ne serait plus un idéal à atteindre, mais un carcan à démanteler. Si l'élection de Trump en 2024 est si lourde de menaces, c'est qu'elle s'explique par des mutations profondes du paysage économique et social, mais aussi politique aux États-Unis. Où l'adhésion à l'autoritarisme a désormais un triple visage : celui de Donald Trump mais aussi celui de son colistier JD Vance, et enfin celui d'Elon Musk. Avec quels contre-pouvoirs pour brider leurs fantasmes de toute-puissance ?